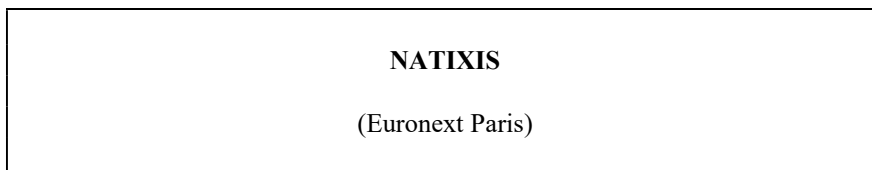


221C0571  
FR0000120685-OP006-AS03

15 mars 2021

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.



**Complément à D&I 221C0328 du 10 février 2021**

1. Le 15 mars 2021, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société NATIXIS en réponse au projet d'offre publique d'achat simplifiée déposé, le 10 février 2021, par JPMorgan Chase Bank, N.A., succursale de Paris, agissant pour le compte de la société anonyme BPCE, a été déposé.

Ce projet de note en réponse qui contient notamment (i) le rapport établi par le cabinet Ledouble, représenté par Mme Agnès Piniot et M. Sébastien Sancho, mandaté le 9 février 2021 par le conseil d'administration de la société NATIXIS (sur proposition d'un comité *ad hoc* composé des cinq membres indépendants du conseil d'administration) en qualité d'expert indépendant, en application des dispositions de l'article 261-1 I, 1°, 2°, 4°, II et III du règlement général, pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique d'achat simplifiée, y compris en cas de retrait obligatoire, et (ii) l'avis motivé du conseil d'administration de la société NATIXIS en application des dispositions de l'article 231-19, 4° du règlement général, est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général.

2. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres NATIXIS sont applicables.